



13 juillet 2026

CIRCULAIRE CTOI 2026-29

Madame/Monsieur,

DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR DE LA PART DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (UICN)

Veuillez trouver, ci-joint, un courrier émanant de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) demandant à participer en tant qu'Observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que le Secrétaire exécutif est autorisé à adresser une invitation à cet observateur potentiel en vue de participer aux réunions de la CTOI en conséquence.

Cordialement,

Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



IUCN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland

Tel. +41 22 999 0000
Fax. +41 22 999 0002
mail@iucn.org
www.iucn.org

M. Adam Ziyad
Président, Commission des Thons
de l'Océan Indien (CTOI)
c/o Secrétariat de la CTOI
Blend Seychelles Building (2nd floor)
Providence
PO BOX 1011
Victoria Mahé – SEYCHELLES
par email : IOTC-Secretariat@fao.org

10 juillet 2026

Objet : Demande du Statut d'observateur pour l'IUCN – Commission des Thons de l'Océan Indien

Monsieur le Président,

L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) sollicite, par la présente, son admission en tant qu'observateur d'organisations intergouvernementales auprès de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et de ses organes subsidiaires, conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI et des directives applicables pour l'octroi du statut d'observateur aux réunions de la CTOI.

Conformément aux directives pour l'octroi du statut d'observateur aux réunions de la CTOI, nous fournissons les informations détaillées suivantes sur notre organisation ainsi que des renseignements complémentaires :

Nom, adresse, numéro de téléphone et de fax de l'organisation :

IUCN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
Site web : www.iucn.org

L'IUCN est une organisation intergouvernementale internationale disposant du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. Instituée en 1948, l'IUCN est une Union de membres composée d'États, d'organismes gouvernementaux, d'organisations non-gouvernementales, d'organisations de peuples autochtones, d'institutions scientifiques et d'un réseau mondial d'experts. À travers ses Membres, ses Commissions, son Secrétariat et ses produits de connaissances, l'IUCN fournit des évaluations scientifiques, une expertise technique, une orientation politique indépendantes et rassemble des soutiens pour les gouvernements et ses partenaires du monde entier.

La mission de l'IUCN, exposée dans ses Statuts, consiste à influencer, encourager et aider les sociétés à travers le monde à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à s'assurer que toute utilisation des ressources naturelles est équitable et durable d'un point de vue écologique. Afin d'accomplir cette mission, l'IUCN mobilise un réseau mondial de Membres, d'experts et de partenaires ; produit et diffuse des connaissances scientifiques ; soutient le

développement et la mise en œuvre de lois et politiques environnementales ; et favorise une coopération internationale efficace aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la nature.

L'UICN bénéficie d'une longue expérience en contribuant aux processus internationaux relatifs à l'environnement, aux pêches et à la biodiversité en apportant des contributions scientifiques et techniques indépendantes à l'appui d'une prise de décision fondée sur des preuves. Cela inclut un engagement avec des accords multilatéraux sur l'environnement, des processus régionaux et internationaux d'élaboration de politiques et des instances intergouvernementales en rapport avec la biodiversité, la conservation des espèces, l'utilisation durable, les zones protégées et de conservation, la gestion des écosystèmes et la conservation marine.

Cette expertise est soutenue par sept Commissions d'experts de l'UICN, dont la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE), la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), la Commission sur la gestion des écosystèmes (CGE), la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE), la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES), la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) et la Commission pour l'action climatique (CAC). La CSE, en elle-même, rassemble plus de 11 000 experts travaillant sur des groupes taxonomiques et des régions, y compris des groupes de spécialistes en rapport direct avec les travaux de la CTOI, tels que le Groupe de spécialistes des thons et des poissons porte-épée de la CSE de l'UICN et le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN.

La demande d'obtention du statut d'observateur pour l'UICN est particulièrement pertinente pour les travaux de la CTOI compte tenu du mandat de la Commission en ce qui concerne les thons et les espèces apparentées de l'océan Indien et de ses travaux actuels sur les écosystèmes, les prises accessoires, la collecte des données et les mesures de conservation et de gestion spécifiques aux espèces. Grâce à ses réseaux d'experts, l'UICN peut apporter une expertise scientifique et technique indépendante, lorsque cela s'avère utile et approprié, sur l'état des espèces, les besoins en matière de données, l'atténuation des prises accessoires, les informations spatiales, les approches écosystémiques de la gestion des pêches et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine.

L'UICN serait heureuse de contribuer, en tant que de besoin et à l'appui des processus de la CTOI, aux discussions concernant :

- la conservation et la gestion des thons, des espèces apparentées, des requins, des raies et des autres espèces qui pourraient avoir des interactions avec les pêches de thons et d'espèces apparentées ;
- le recours aux meilleures informations scientifiques disponibles sur les espèces commercialement importantes et vulnérables ;
- les approches d'atténuation des prises accessoires et les enseignements pratiques tirés d'autres régions ;
- l'amélioration de la déclaration, de l'identification et du suivi des espèces retenues et capturées en tant que prises accessoires ;
- les informations spatiales qui peuvent soutenir la gestion écosystémique des pêches dans l'océan Indien ;
- les informations techniques relatives aux espèces inscrites dans le cadre d'accords internationaux, lorsque cela s'avère utile pour les membres de la CTOI ; et
- la coordination et l'échange d'informations avec d'autres processus internationaux et régionaux pertinents.

À travers le Groupe de spécialistes des thons et des poissons porte-épée de la CSE de l'UICN, le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN et le réseau de l'UICN dans son ensemble, l'UICN peut permettre de mettre en relation les discussions de la CTOI et les évaluations scientifiques et outils de conservation actuels, dont la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, les Zones importantes pour les requins et les raies (ISRA), les stratégies de conservation mondiales et régionales et les orientations techniques élaborées par les gouvernements, les scientifiques et les experts des pêches.

L'UICN pense que son expertise scientifique reconnue, son statut d'organisation intergouvernementale, sa vaste adhésion et son réseau international d'experts la placent dans une bonne position pour contribuer de manière constructive et substantielle aux travaux de la CTOI et de ses organes subsidiaires. Sa participation en qualité d'observateur serait à titre technique et scientifique en vue de soutenir les discussions basées sur des preuves et d'apporter le savoir-faire pertinent lorsque cela est demandé ou approprié.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir étudier cette demande conformément aux dispositions pertinentes du Règlement intérieur de la CTOI et de la communiquer aux Membres de la Commission comme requis.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations ou de documentation nécessaires aux fins de l'examen de cette demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Cordialement

Dr Grethel Aguilar
Directeur général